

PALMARÈS ANNUEL DE L'INFORMATION DE LA REVUE PRESCRIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET : Le Palmarès annuel de l'information de la revue *Prescrire* a été conçu comme un moyen de valoriser chaque année la capacité et la volonté des firmes pharmaceutiques à fournir à la revue *Prescrire* une information de qualité sur leurs spécialités présentées dans le "Rayon des Nouveautés".

DESCRIPTIF : Le Palmarès de l'information comporte deux volets : les "Firmes à l'honneur" et les "Lanternes rouges de l'information".

Sont "à l'honneur" les firmes qui ont fourni à la revue *Prescrire* une documentation de qualité (selon des critères définis plus loin), de manière constante sur toute l'année.

Les "Lanternes rouges de l'information" sont pour la revue *Prescrire* un moyen de souligner les carences documentaires de certaines firmes (absence de réponse, réponses excessivement lentes, documentation indigente, grande irrégularité de la qualité de la documentation, etc.).

PROCÉDURE D'ÉLABORATION : Le Palmarès annuel de l'information de la revue *Prescrire* est l'aboutissement du travail de cotation réalisé par l'équipe du "Rayon des Nouveautés" tout au long de l'année. Chaque dossier documentaire envoyé par les firmes reçoit une double note : une note de rapidité (entre 0 et 4) est attribuée par l'Unité Documentation Firmes et Agences au vu des dates des différents échanges écrits et téléphoniques. Une note de qualité (A, B, C, D, ou N) est attribuée par le Rédacteur initial de l'article sur la base d'une analyse approfondie du dossier fourni (données administratives, données d'évaluation publiées, données non publiées, éléments de conditionnement) et comparative-ment à la documentation réunie en parallèle par le Centre de documentation de la revue *Prescrire*. Cette note est revue par le Responsable de rubrique, puis le Directeur de la Rédaction.

BILAN DE FIN D'ANNÉE : Au mois de novembre de chaque année, lorsque tous les articles de la rubrique "Rayon des Nouveautés" de l'année en cours sont écrits, l'Unité Documentation Firmes et Agences effectue un récapitulatif des cotations des dossiers pour l'ensemble des médicaments étudiés au cours de l'année.

Le Palmarès annuel de l'information est établi à partir de ce récapitulatif grâce au travail collectif de l'équipe de la rubrique. Il est soumis à relecture aux différents responsables de rubrique puis au Directeur de la Rédaction.

La citation d'une firme dans la catégorie "Lanternes rouges" est motivée par écrit à la firme.

ANNONCE AU PUBLIC : Le Palmarès de la revue *Prescrire* est publié dans le numéro de février. Fin décembre ou début janvier, un courrier est adressé aux firmes pharmaceutiques concernées pour les informer qu'elles figurent au Palmarès de l'information et les inviter à l'annonce publique du Palmarès, qui a lieu généralement le troisième jeudi du mois de janvier. Le contenu précis du Palmarès (et notamment le type de distinction attribuée) reste toutefois confidentiel, avec un embargo strict vis-à-vis des médias, jusqu'à l'annonce publique.

Cette annonce est l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle la Rédaction de la revue *Prescrire* invite notamment les médias professionnels et grand public.

Les frais d'organisation de cette manifestation sont entièrement pris en charge par la revue *Prescrire*, sans aucune participation des firmes pharmaceutiques récompensées.

Règlement mis à jour le 15/01/2007

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Mura'.

PHILIPPE MURA
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Toussaint'.

BRUNO TOUSSAINT
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION